



## Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 18 décembre 2017

---

### **DESERTIFICATION MEDICALE : une solution pour un système à bout de souffle**

*Hervé Saulignac et les députés du groupe Nouvelle Gauche ont soumis au débat, en séance publique ce matin, une proposition de loi visant à lutter contre la désertification médicale.*

Avec près de 290 000 médecins, le nombre de praticiens n'a jamais été aussi élevé. Pourtant, les derniers chiffres concernant la démographie médicale sont particulièrement alarmants. Au-delà de la mauvaise répartition des médecins en France, le nombre de praticiens va drastiquement baisser dans les prochaines années avec notamment le départ à la retraite d'un médecin généraliste sur quatre de 2007 à 2025.

90% des départements français sont aujourd'hui concernés par la désertification médicale.

Nous sommes à l'aube d'une désertification médicale généralisée et d'une situation inédite, celle d'une nation riche et moderne qui voit son nombre de médecins reculer - alors que la population augmente - et qui n'est plus en capacité de garantir une présence de médecins généralistes pour l'ensemble de sa population.

Comment continuer à accepter que de jeunes Français(es) aillent se former à l'étranger, rejetés par les universités de leurs pays, pour revenir ensuite exercer en France...quand ils reviennent ?

Cette réalité met en péril le principe d'égal accès aux soins.

Malgré les nombreux dispositifs incitatifs, les élus locaux semblent condamnés à rechercher des médecins, passer des annonces, offrir des locaux... Si ces efforts sont louables, ils ne permettent plus de lutter suffisamment contre les disparités territoriales. Si l'Etat ne met pas en place des dispositifs pour réguler la répartition des médecins libéraux sur le territoire, la Côte d'Azur sera toujours plus attractive que le Massif Central et la mauvaise répartition des médecins impactera toujours plus l'Ardèche que les Alpes-Maritimes !

Pour répondre à cette urgence sanitaire, le Député de l'Ardèche et ses collègues de la Nouvelle Gauche proposent un dispositif fondé sur la régulation : le « conventionnement territorial ».

La proposition de loi discutée ce matin à l'Assemblée Nationale propose qu' " *en concertation avec les syndicats médicaux, dans des zones définies par les ARS dans lesquelles*

*existe un fort excédent en matière d'offre de soins, un nouveau médecin libéral ne peut s'installer en étant conventionné à l'assurance maladie que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cesse son activité ».*

Le principe de la liberté d'installation demeure donc, mais le conventionnement n'est possible que de manière sélective pour les nouvelles installations.

Le texte a été âprement discuté et a fait l'objet d'une motion de renvoi en commission après bien des hésitations de la part de députés de toutes sensibilités.

La Ministre de la Santé n'a, à l'évidence, pas pris la mesure de la souffrance exprimée, notamment par les territoires ruraux, sur ce sujet. La désertification médicale porte en elle la menace de la désertification tout court. Par son refus d'envisager des mesures courageuses, la Ministre laisse seuls des milliers de Maires qui se battent pour conserver un médecin ou en trouver un en remplacement de celui qui part.

Aux grand maux, les grands remèdes, dit-on. Sur ce sujet, ce fut « *aux grands maux, le grand mépris pour les souffrants* ».

Il est urgent de mobiliser l'ensemble des solutions possibles, en particulier lorsque des politiques de régulation ont déjà prouvé leur efficacité pour d'autres professions de santé.